

**De :** ["Report-Air"](#)  
**À :** [Isabelle GAUTTRON](#)  
**Objet :** [Externe] HALVORSEN/ANITA 23MAY RAK CDG  
**Date :** mardi 6 mai 2025 19:27:12

# HALVORSEN/ANITA 23MAY RAK CDG

This document is automatically generated.  
Please do not respond to this mail.

BILLET ELECTRONIQUE  
REÇU D'ITINÉRAIRE DU PASSAGER

REPORT 'AIR  
37 RUE DES MATHURINS  
FR-75008 PARIS  
IATA : 202 89850  
TÉLÉPHONE : 0147420368  
DATE: 06 MAY 2025  
AGENT: 0003  
NOM: HALVORSEN/ANITA

COMPAGNIE EMETTRICE : AIR FRANCE  
NUMERO DE BILLET : ETKT 057 3081621924  
FORME D'IDENTIFICATION : ID NUMBER IDTIGRE6239362  
REFERENCE DU DOSSIER : AMADEUS: RPZ5DM, AIRLINE: AF/RPZ5DM

DE / À ST	VOL	CL DATE	DEP	BASE TARIF	NVAV	NVAP	BAG
MARRAKECH OK	AF 1777 S	23MAY	0650	SGROUPNB	23MAY	23MAY	1PC
MENARA							
PARIS CHARLES 23MAY				HEURE D'ARRIVÉE:		DATE D'ARRIVÉE:	
DE GAULLE			1115				
TERMINAL:2E		HEURE LIMITE ENREGISTREMENT:0550					
PARIS CHARLES OK	AF 1774 S	23MAY	1420	SGROUPNB	23MAY	23MAY	1PC
DE GAULLE							
TERMINAL:2F							
OSLO GARDERMOEN 23MAY				HEURE D'ARRIVÉE:		DATE D'ARRIVÉE:	
			1640				
		HEURE LIMITE ENREGISTREMENT:1340					

A L'ENREGISTREMENT, VOUS DEVREZ PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE AVEC PHOTOGRAPHIE, ET LE DOCUMENT DONT VOUS AVEZ DONNE LA REFERENCE A LA RESERVATION

ENDOSSEMENTS : \* NON MODIFIABLE \* NON REMBOURSABLE\*  
CODE TOUR : 6239362/TM0000  
PAIEMENT : CC EP XXXXXXXXXXXX2866/ExpXXXX S942333  
PAIEMENT : NR

CALCUL DU TARIF : RAK AF X/PAR AF OSL M/IT ENDXT  
12.930X9.70A96.11MA2.91MA

TARIF AÉRIEN : IT  
 TAXES : EUR 3.30FR EUR 12.93QX EUR 9.70A9  
 EUR 6.11MA EUR 2.91MA  
 SURCHARGES : EUR 1.50YR  
 APPLIQUÉES PAR LA  
 COMPAGNIE  
 TOTAL : EUR IT

L'ÉMISSION CO<sub>2</sub> MOYENNE CALCULÉE EST 300.54 KG/PERSONNE  
SOURCE : CALCULATEUR D'ÉMISSION DE CO<sub>2</sub> FOURNI PAR ICAO  
<HTTP://WWW.icao.int/ENVIRONMENTAL->

AVIS

LE TRANSPORT ET LES AUTRES SERVICES FOURNIS PAR LE TRANSPORTEUR SONT SOUMIS AUX CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT QUI SONT INCLUSES ICI, EN REFERENCE. CES CONDITIONS PEUVENT ETRE OBTENUES AUPRES DE LA COMPAGNIE EMETTRICE DU BILLET.

LE MOT 'BILLET ELECTRONIQUE' DESIGNNE L'ITINERAIRE/RECU EMIS PAR LE TRANSPORTEUR OU POUR SON COMPTE, TOUT DOCUMENT ELECTRONIQUE S'Y RAPPORTANT ET, LE CAS ECHEANT, UN DOCUMENT D'EMBARQUEMENT.

AVIS

LA CONVENTION DE VARSOVIE PEUT ETRE APPLICABLE SI LE VOYAGE DU PASSAGER COMPORTE UNE DESTINATION FINALE OU UNE ESCALE DANS UN AUTRE PAYS QUE LE PAYS

DE DEPART. LA CONVENTION DE VARSOVIE REGIT, ET DANS LA PLUPART DES CAS, LIMITE

LA RESPONSABILITE DU TRANSPORTEUR EN CAS DE MORT OU DE LESIONS CORPORELLES,

AINSI QU'EN CAS DE PERTE OU D'AVARIE DE BAGAGES. VOIR EGALLEMENT LES AVIS INTITULES 'AVIS AUX PASSAGERS INTERNATIONAUX CONCERNANT LA LIMITATION DE RESPONSABILITE' ET 'AVIS DE LIMITATION DE RESPONSABILITE EN MATIERE DE BAGAGES'.

NOTICE

CARRIAGE AND OTHER SERVICES PROVIDED BY THE CARRIER ARE SUBJECT TO CONDITIONS OF CONTRACT, WHICH ARE HEREBY INCORPORATED BY REFERENCE. THESE CONDITIONS MAY BE OBTAINED FROM THE ISSUING CARRIER.

THE ITINERARY/RECEIPT CONSTITUTES THE 'PASSENGER TICKET' FOR THE PURPOSES OF ARTICLE 3 OF THE WARSAW CONVENTION, EXCEPT WHERE THE CARRIER DELIVERS TO THE PASSENGER ANOTHER DOCUMENT COMPLYING WITH THE REQUIREMENTS OF ARTICLE 3.

NOTICE

IF THE PASSENGER'S JOURNEY INVOLVES AN ULTIMATE DESTINATION OR STOP IN A COUNTRY OTHER THAN THE COUNTRY OF DEPARTURE THE WARSAW CONVENTION MAY BE APPLICABLE AND THE CONVENTION GOVERNS AND IN MOST CASES LIMITS THE LIABILITY

OF CARRIERS FOR DEATH OR PERSONAL INJURY AND IN RESPECT OF LOSS OF OR DAMAGE

TO BAGGAGE. SEE ALSO NOTICES HEADED 'ADVICE TO INTERNATIONAL PASSENGERS ON LIMITATION OF LIABILITY' AND 'NOTICE OF BAGGAGE LIABILITY LIMITATIONS'.

CERTAINES MATIERES OU OBJETS, DITS « MARCHANDISES DANGEREUSES », TELS QUE LES AEROSOLS, LES FEUX D'ARTIFICES ET LES LIQUIDES INFLAMMABLES SONT STRICTEMENT INTERDITS A BORD. SI VOUS NE COMPRENEZ PAS CES RESTRICTIONS, Veuillez-vous ADRESSER A VOTRE COMPAGNIE AERIENNE POUR PLUS D'INFORMATIONS.

AVIS DE PROTECTION DES DONNÉES : VOS DONNÉES PERSONNELLES SERONT TRAITÉES CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE

CORRESPONDANTE ET, SI VOUS AVEZ RÉSERVÉ VIA UN SYSTÈME GLOBAL DE DISTRIBUTION

("GDS"), AVEC SA POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES. CES POLITIQUES SONT DISPONIBLES ICI : <http://www.iatatravelcenter.com/privacy> OU AUPRÈS DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE OU DU GDS DIRECTEMENT. VOUS DEVRIEZ LIRE CETTE DOCUMENTATION, QUI S'APPLIQUE À VOTRE RÉSERVATION ET SPÉCIFIQUE, PAR EXEMPLE,

COMMENT VOS DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES, STOCKÉES, UTILISÉES, PUBLIÉES ET TRANSFÉRÉES. (S'APPLIQUE AUSSI POUR DES ITINÉRAIRES INCLUANT PLUSIEURS COMPAGNIES AÉRIENNES)

**[EMETTEUR EXTERNE] : Soyez vigilant avant d'ouvrir les pièces-jointes ou de cliquer sur les liens. En cas de doute, signalez le message.**